

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

LES BAUX À USAGE D'HABITATION

GARANTIES	DURÉE ET PLAFONDS	FRANCHISE
Loyers Impayés	Durée 36 mois Dans la limite de 90 000 euros	
Dégradations locatives	7 700 euros ou 3 500 euros pour les biens meublés (inclus dans le plafond de la garantie Loyers Impayés)	Aucune franchise lorsque le locataire a versé un dépôt de garantie égal à 1 mois de loyers hors charges.
Dont : <ul style="list-style-type: none">Impossibilité de relocation pendant la période nécessaire aux travaux	2 mois de loyers sans pouvoir excéder le montant équivalent à la durée de remise en état fixée à dire d'expert	Dans le cas contraire, la franchise est 1 mois de loyer.
Frais de contentieux	Dans la limite du plafond de la garantie Loyers Impayés	Aucune franchise
Défense & recours	4 000 euros	Seuil d'intervention à partir de 400 euros

GRILLE TARIFAIRE

TRANCHES DE LOYER (CHARGES COMPRISES)	PRIME ANNUELLE TTC CLIENT
200 à 399 €	126 €
400 à 599 €	188 €
600 à 899 €	260 €
900 à 1 199 €	376 €
1 200 à 1 799 €	523 €
1 800 à 2 499 €	766 €
2 500 à 2 999 €	1009 €

april | immobilier

90, avenue Félix Faure - CS 13345
69439 Lyon Cedex 03
Tél : 04 37 46 46 06
www.april-on.fr

SASU au capital de 75 000 € - 442 444 782 RCS LYON - Intermédiaire en assurances - Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 787
www.orias.fr
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,
61 rue Taitbout 75436 PARIS cedex 09



L'assurance en plus facile.